

REPUBLIQUE FRANÇAISE - DEPARTEMENT DU NORD.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA **COMMUNE D'HEM-LENGLET**

<u>Nombre de membres:</u>	
Afférents au Conseil Municipal:	15
En exercice:	15
Qui ont pris part à la Délibération:	15

Date de convocation et d'affichage: seize mai deux mil vingt

Séance du: **L'an deux mil vingt, le vingt-quatre mai à 11 heures**

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué s'est réuni à huis clos au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes de la mairie, sous la présidence de Madame Yvette BLANCHARD, Maire.

Présents:

Mme DE COCK Stéphanie - Mme HOSSELET Jeannine - Mme BLANCHARD Yvette - Mme LELEU Nathalie – Mme D'HALLUIN Chantal – Mme KLEINERT Jessie – M. DUPONT François – M. DESCAMPS Laurent – M. DEL FABRO Gérald – M. COQUELLE Jean-Luc - M. SENEZ Frédéric – M. DUBIEL Michaël – M. NOËL Nicolas – M. VAN MOORLEGHEM Yoann

Absents excusés : Mme JOOSTEN Denise a donné procuration à Mme BLANCHARD Yvette

Secrétaire de séance: Madame DE COCK Stéphanie

Objet de la délibération:

AUTORISATION DE VOTE A HUIS CLOS

Comme l'autorise le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-18, Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal que la séance se déroule à huis clos en raison des prescriptions sanitaires liées à la propagation du coronavirus et ce pour l'ensemble de la séance de ce jour.

Madame le Maire soumet le huis clos au vote.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité qu'il se réunit à huis clos.

Pour extrait conforme
Ainsi fait les jours, mois et an susdits
Le Maire, Blanchard Yvette